

**AR Prefecture**

006-210600771-20240410-03-BF

Reçu le 22/04/2024

Département

Des

Alpes Maritimes

Arrondissement

De Nice

Commune

De

Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

**Délibération n°299**

**Approbation  
du Compte Administratif  
2023  
du Budget Cimetière**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali, Mme Séverine Canino, M. Jean-Pierre Prioris.

Etait représentée : Mme Audrey Varro par Mme Michèle Barnoin  
Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion du receveur,

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, figurant sur le tableau ci-dessous :

AR Prefecture

006-210600771-20240410-03-BF  
Reçu le 22/04/2024

## COMPTE ADMINISTRATIF DU CIMETIERE 2023

ANNEE 2023		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
REALISATIONS 2023	SECTION FONCTIONNEMENT	38 072,38 €	38 210,71 €	-138,33 €	-32,68 €	-171,01 €
	SECTION INVESTISSEMENT	38 210,71 €	37 380,71 €	830,00 €	-38 210,71 €	-37 380,71 €
	TOTAL 2023	76 283,09 €	75 591,42 €	691,67 €	-38 243,39 €	-37 551,72 €
RESTES A REALISER	SECTION FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
<b>TOTAUX REALISATIONS + RAR</b>		76 283,09 €	75 591,42 €	691,67 €	-38 243,39 €	-37 551,72 €

Et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Fait à Lucéram, les jour mois et an que susdits.

Le Président de Séance  
Michel Calmet

La Secrétaire de Séance  
Christiane Ricort

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.